

Bulletin d'information

Janvier 2022

Numéro : 3

sur l'intégration régionale



IATF® Foire commerciale
Intra-Africaine
2021



DURBAN ACCUEILLE LA DEUXIÈME FOIRE
COMMERCIALE INTRA-AFRICAINE (IATF)...

P.6

REPRISE DES ÉCONOMIES DE LA CEDEAO EN 2021

Dans un contexte de reprise de l'économie mondiale, le taux de croissance des économies de la région est estimé à 4,1% en 2021, après une contraction de 0,8% en 2020...

P.18



APPROBATION DES CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UNION AFRICAINE

Cette approbation constitue une étape décisive dans la marche vers la création de l'union monétaire africaine....

P.5



LE 1^{ER} BUDGET SOUS LE MANDAT DE
MONSIEUR ABDOULAYE DIOP,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE
L'UEMOA ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES
MINISTRES...

P.12



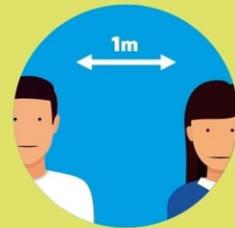
OMICRON EST LÀ!



Se laver les mains au moins 30 secondes régulièrement



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Conserver une distance de 1 m avec votre interlocuteur



Laisser les portes de bureaux ouvertes, nettoyer régulièrement les poignées



Tousser ou éternuer dans son coude



N'utiliser que des mouchoirs à usage unique

Si vous portez un masque



Se laver les mains avant de le manipuler ou le toucher



Ne pas le porter baissé



Ne pas le déposer



Respecter les préconisations du fabricant en le changeant régulièrement



Le jeter à la poubelle à la fin de l'utilisation

Source : typocentre.fr

SOYONS PRUDENTS! ET RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES

NOS PARTENAIRES



Bureau de la Représentation



Bureau National de la CEDAO



Édito



M. Moustapha NGOM
Coordonnateur de la Cellule de
Suivi de l'Intégration

L'année 2021 qui vient de s'achever est marquée par la reprise de l'économie mondiale dont la croissance est attendue à 5,9% après la contraction enregistrée en 2020.

Dans le sillage de cette embellie, les économies africaines ont également retrouvé le chemin de la croissance. Le taux de croissance en Afrique devrait atteindre 3,4% après 2,1% ; l'économie régionale afficherait une progression de 4,1% contre 0,8% en 2020. Les perspectives pour 2022 sont encourageantes. Cependant, avec la propagation rapide du variant OMICRON et la crainte de nouveaux « variants », les Etats sont contraints de faire des choix difficiles alors qu'ils disposent de marges de manœuvres restreintes au regard notamment du fardeau de la dette et des contraintes budgétaires.

C'est dans ce contexte que les Ministres en charge des finances, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine, préoccupés par les conséquences de la pandémie sur l'endettement public, ont appelé à la mise en place d'une nouvelle approche dans le traitement de la dette. Cette approche devrait garantir aux pays africains ayant besoin de restructurer leurs dettes, d'avoir accès à des facilités conçues de manière appropriée. Les Ministres ont aussi plaidé pour

une allocation de 100 millions de dollars supplémentaires de Droits de Tirage Spéciaux (DTS).

Sur un autre registre, l'actualité de l'intégration économique a été marquée par l'organisation de la deuxième foire continentale africaine dans le cadre de la ZLECAf. Tenu à Durban en Afrique, cet événement qui permet aux entreprises africaines d'exposer leurs produits et aux hommes d'affaires africains de trouver des opportunités d'investissements, a connu un franc succès.

Dans la zone CEDEAO, outre les sanctions infligées au Mali et à la Guinée, l'institution a posé un nouveau jalon dans la marche vers l'intégration économique régionale avec l'adoption de la Vision 2050 de la CEDEAO. Cette Vision devrait porter à l'échelle de la prochaine génération les aspirations des populations de la région de vivre dans la paix, la sécurité, la démocratie et le développement économique et social inclusif.

En terminant, je voudrais remercier toutes les structures et les personnes dont les concours ont rendu possible la sortie régulière de ce bulletin d'information sur l'intégration régionale.

Bonne et heureuse année 2022 et excellente lecture.

SOMMAIRE

Événements phares P.5

« A la découverte du... » P.15

Dossiers P.18

Textes communautaires P.23

Santé & Bien-être P.25

Equipe de la rédaction

M. Moustapha NGOM

Coordonnatrice de la rédaction :

Mme SARR Oumy NDIAYE

Equipe de rédaction :

M. Souleymane THIAM

M. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mme Bineta FAYE

M. Ousmane SAMBE

Mlle Rokhaya THIAM

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Edition :

ETS Impress Multiservices

Contact :

64, Rue Carnot X Saint Michel,

en face BICIS prestige

(+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



Approbation des critères de convergence de l'Union africaine



Les Ministres en charge des Finances, des Questions monétaires, de la Planification économique et de l'Intégration réunis, en mode virtuel le 17 décembre 2021, ont approuvé le projet de critères de convergence de l'Union africaine. Cette approbation constitue une étape décisive dans la marche vers la création de l'union monétaire africaine à travers notamment la monnaie unique et la Banque centrale africaine.

Il convient de rappeler que c'est en 2002 que le Programme de Coopération monétaire en Afrique a été adopté à Alger (Algérie). Ce programme est fondé sur un cadre de convergence macro-économique mettant en exergue les critères de convergence et les phases pour les atteindre.

L'élaboration de ces critères de convergence a été confiée à l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CERs).

Après plusieurs travaux d'affinement et d'harmonisation pour une mise en œuvre uniforme dans les différentes CERs, la version finale vient d'être adoptée par le Comité technique spécialisé (CTS) Finances, Planification économique, Intégration qui

l'a proposé pour adoption par le Conseil exécutif et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine.

Les Ministres ont aussi adopté plusieurs autres textes, notamment, le Cadre stratégique, commercial et opérationnel d'une société financière de la diaspora africaine. L'adoption de ce document s'inscrit dans le cadre du projet de création d'une société financière de la diaspora africaine (SFDA) qui serait une institution financière multilatérale indépendante de l'UA ayant pour mission de « mobiliser les fonds directs et indirects de la diaspora pour des investissements structurels au bénéfice des entreprises et des projets socialement responsables et à fort impact ».

La Conférence a également procédé au lancement des travaux d'élaboration du Rapport annuel 2021 sur les statistiques des recettes et de l'Initiative de la Finance intelligente et des services bancaires numériques pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Cette initiative vise à promouvoir et à faciliter l'inclusion numérique et financière.

M. Souleymane L. THIAM
CSI, DGPPE

Durban a accueilli la deuxième Foire commerciale intra-africaine (IATF)



PROMUE PAR



EN COLLABORATION AVEC



HÉBERGÉ PAR



La Foire commerciale intra-africaine (IATF), organisée par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en collaboration avec l'Union africaine et le Secrétariat de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf), s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 15 au 21 novembre 2021. Sept Chefs d'Etat et de Gouvernement ont participé à la cérémonie d'ouverture.

L'IATF 2021 a réuni des acteurs continentaux et mondiaux venus présenter et exposer leurs biens et services, et explorer les opportunités d'affaires et d'investissements, rendues possibles par l'Accord sur la ZLECAf. L'édition 2021 de l'IATF a mis l'accent sur l'économie créative de l'Afrique et sur l'industrie automobile avec des programmes dédiés. À cet égard, le 1^{er} Salon de l'automobile (IATF Automotive Show) a été organisé. La foire a servi de plateforme de partage d'informations pour la promotion du commerce, des investissements, des marchés. Elle a également constitué un cadre et d'échanges interentreprises et entre les entreprises et les

gouvernements sur les transactions commerciales et les services du commerce.

Alors que 10.000 participants étaient attendus, l'IATF 2021 a accueilli 30.000 participants dont 11.828 personnes et 61 exposants de plus sur les 1.100 prévus, issus de 59 pays dont 46 africains. Selon les statistiques du Conseil consultatif de l'IATF, cette deuxième édition a permis la signature de cinq cents (500) accords commerciaux et d'investissements liés au commerce, d'une valeur de 42,1 milliards de dollars US. Ce résultat dépasse celui enregistré lors de l'IATF 2018 du Caire qui était de 32 milliards, en raison d'un programme riche et varié d'échanges, d'expositions, de conférences sur le commerce et l'investissement et d'activités verticales telles que le programme « Creative Africa Nexus (CANEX) et le programme « Youth Start-Up » de l'Union africaine.

La troisième édition de l'IATF se tiendra en 2023 en Côte d'Ivoire.

M^{lle} Marième F. SEYE
CSI, DGPPE

Appel pressant des Ministres africains en charge des Finances pour l'octroi de 100 millions de \$ supplémentaires de Droits de Tirage Spéciaux



Les Ministres en charge des Finances de l'Union africaine réunis le 3 novembre 2021 se sont vivement préoccupés des effets de la pandémie sur l'accroissement de la dette. À cet effet, ils ont reconnu que le Cadre commun de traitement de la dette publique en tant qu'alternative pour remédier à cette situation demeure largement insuffisant. Les Ministres ont appelé à la mise en place d'une nouvelle approche qui garantit aux pays africains ayant besoin de restructurer leurs dettes, d'avoir accès à des facilités conçues de manière appropriée. À cet effet, ils ont indiqué que la nouvelle allocation des DTS d'une valeur de 650 milliards de dollars US est importante mais qu'elle doit profiter de manière disproportionnée aux pays développés qui en ont le moins besoin. Aussi, les Ministres ont-ils lancé un appel pressant pour l'octroi à l'Afrique d'au moins 100 millions de \$ supplémentaires de DTS pour soutenir la reprise post-

pandémique, y compris, sans s'y limiter, la Facilité pour les vaccins, la Facilité de liquidité et de durabilité.

En outre, les Ministres ont salué l'initiative de la Banque africaine de Développement (BAD) de mettre en place un Mécanisme de Stabilité financière qui devrait aider les pays africains à résoudre les crises en fournissant un soutien rapide aux problèmes de balance des paiements et de liquidités, et à prévenir les crises en établissant des systèmes d'alerte précoce tels que l'analyse de la viabilité de la dette pour la détection et la surveillance précoces de la dette. À cet effet, ils ont encouragé la BAD à poursuivre les consultations avec les différentes institutions concernées.

M. Aliou N. FALL
CSI, DGPPE

Prolongation du mandat des Commissaires et des Chefs d'Institution



La 60^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, réunie le 12 décembre 2021 à Abuja (Nigéria), a prorogé de trois (3) mois supplémentaires le mandat de l'équipe actuelle de la Commission et des autres institutions de la Communauté. En effet, le mandat des fonctionnaires statutaires actuels devrait prendre fin le 28 février 2022.

Ce délai supplémentaire sera mis à profit pour poursuivre les consultations afin de trouver un consensus par rapport à l'attribution des postes statutaires et à la nouvelle structure organisationnelle de la Commission. Force est de reconnaître que les

propositions d'attribution des postes entérinées par le Conseil des Ministres, n'avaient pas fait l'objet de large consensus. Plusieurs Etats membres, dont le Sénégal, n'étaient pas satisfaits des résultats.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours, les Hautes Autorités de la Région ont décidé de réduire le nombre de Commissaires de la Commission de 15 à 7 pour plus d'efficience et de maîtrise de coûts de fonctionnement de l'Institution.

CSI, DGPPE

Adoption de la Vision 2050 de la CEDEAO et de la Politique de Partenariat Public-Privé



La CEDEAO vient de se doter de deux documents importants à savoir : la Vision 2050 et la Politique de Partenariat Public-Privé.

La Vision 2050 de la CEDEAO est le second document de planification stratégique de la région après la Vision de 2020 dont la mise en œuvre est arrivée à expiration en décembre 2020. Cette nouvelle vision constitue une réponse face aux défis multidimensionnels liés au développement durable et à l'intégration régionale. L'objectif à terme est de faire de la Région de l'Afrique de l'Ouest « une Communauté pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales, œuvrant pour un développement inclusif et durable. ». La Vision 2050 est articulée autour des cinq (5) piliers

fondamentaux suivants : (i) Paix, Sécurité et Stabilité, (ii) Gouvernance et Etat de droit, (iii) Intégration économique et inter connectivité, (iv) Transformation et développement inclusif et durable, (v) Inclusion sociale.

La Politique de Partenariat Public Privé qui concerne, pour le moment, les infrastructures régionales, devrait servir de plateforme pour lever des financements alternatifs et innovants en lien avec les projets régionaux. Elle permettra également de créer un environnement favorable aux investissements en vue de la mobilisation de capitaux privés pour le développement des infrastructures régionales et les prestations de services.

CSI, DGPPE

Forum régional des parties prenantes du GIABA, Saly 15-17 décembre 2021

Le Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé du 15 au 17 décembre 2021, à Saly (Sénégal), le troisième forum régional des parties prenantes sur les problématiques mondiales émergentes de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) et leurs implications pour les États membres du GIABA. Ont pris part à cette rencontre, les Cellules de Renseignement Financier, les correspondants nationaux du GIABA, les Bureaux Nationaux de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO, l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS), le Parlement et la Cour de Justice de la CEDEAO, les Ambassadeurs de la CEDEAO accrédités au Sénégal et les partenaires techniques et financiers.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur Pathé GUEYE, Commissaire en charge des Infrastructures, représentant le Président de la Commission de la CEDEAO. Il a été précédé par les allocutions de bienvenue de M. Kimelabalou ABA, Directeur Général du GIABA, de Monsieur Sylvain Stéphane SAMBOU, Chef du Bureau national de la CEDEAO.

La rencontre visait à :

- favoriser une meilleure compréhension des risques émergents associés aux phénomènes criminels de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (BC/FT) dans la sphère d'intervention du GIABA ;
- parvenir à une appropriation diligente et commune des exigences de mise en œuvre des standards internationaux, notamment les normes révisées du Groupe d'Action Financière (GAFI) ;
- fournir une plate-forme d'échanges sur les défis de l'heure, en particulier ceux liés à la qualité et à la cohérence des rapports d'évaluation mutuelle et des rapports de suivi des États membres, à la faible performance des pays en matière de LBC/FT, au faible niveau d'expertise des acteurs nationaux de LBC/FT, à l'insuffisance du degré d'engagement politique des États, le placement de plusieurs pays de la région sous le processus du Groupe de Revue de la Coopération Internationale (ICRG) et surtout sur le rôle potentiel des parties prenantes pour aider la communauté du GIABA à faire d'importants progrès en la matière ; et

- renforcer la coopération entre les institutions et les agences de la CEDEAO dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

À noter qu'en février 2012, le GAFI a adopté les normes internationales révisées de LBC/FT. Ces normes intègrent, pour la première fois, des mesures de lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Une année plus tard, en février 2013, le GAFI adopte une nouvelle Méthodologie d'évaluation de la conformité technique aux recommandations du GAFI et de l'efficacité des systèmes de LBC/FT. La méthodologie définit la manière dont le GAFI déterminera si un pays est suffisamment conforme aux normes du GAFI de 2012 et si le système de LBC/FT du pays fonctionne efficacement. Le GIABA a adhéré pleinement à ces normes révisées du GAFI en mai 2012, à Abidjan (Côte d'Ivoire) et s'est aussi engagé à assurer l'application effective des normes révisées dans les États membres et à évaluer leur degré de conformité par le biais du processus d'évaluation mutuelle.

À l'issue de la rencontre, les participants au forum ont adopté une déclaration appelée « *Déclaration de Saly* » dans laquelle un appel fort et un vibrant plaidoyer sont faits pour exhorter les États membres à renforcer :

- la lutte contre le BC/FT à travers notamment la promulgation de lois adéquates de lutte contre le BC/FT ;
- les moyens des Cellules de Renseignements financiers pour effectuer des analyses tactiques, stratégiques et opérationnelles de haute qualité ;
- les capacités des services de sécurité, des agences d'enquêtes, des juges et procureurs dans la détection des menaces, la conduite des enquêtes, la poursuite et le jugement des cas de BC/FT.

En outre, la Déclaration de Saly recommande que la question de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme soit portée régulièrement devant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres.

CSI, DGPPE

Déclaration sur le changement climatique



Face aux effets et impacts négatifs des changements climatiques et les sombres prévisions concernant la région, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté lors de leur dernière assise, une Déclaration sur le changement climatique. Cette Déclaration comprend quinze (15) engagements en vue de renforcer la gouvernance climatique au niveau régional et d'assurer la transition énergétique.

Par ailleurs, la Déclaration engage la Commission de la CEDEAO à élaborer une Stratégie régionale Climat, à accélérer le développement d'initiatives régionales

sur les énergies renouvelables et sobres en carbone, à faciliter l'accréditation de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et d'autres entités financières aux Fonds climat, etc.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont reconnu la nécessité d'assurer une transition énergétique adaptée au contexte régional.

CSI, DGPPE

Le 1^{er} budget sous le mandat de Monsieur Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA adopté par le Conseil des Ministres



Le Conseil des Ministres de l'UEMOA, réuni en mode virtuel, a adopté le 17 décembre 2021, le budget pour l'exercice 2022 de la Commission de l'UEMOA. Ce budget, le 1^{er} sous le mandat du Président Abdoulaye DIOP, est équilibré en recettes et en dépenses à 123,2 milliards de francs CFA.

Marqué par les incertitudes liées au contexte socio-politique et économique tant au niveau régional qu'international, le budget 2022 s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la nouvelle équipe dénommée « Cadre d'Actions Prioritaires 2025 (CAP25) ». La vision du CAP 25 est formulée comme suit : « *À l'horizon 2025, la Commission est une institution moderne et performante dans ses relations avec les Etats membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale* ». Pour réaliser cette ambition, le CAP25 se fixe les trois objectifs stratégiques suivants : (i) accélérer la convergence

économique et approfondir le marché commun, (ii) consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable, et (iii) renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.

Le coût total de la mise en œuvre du CAP 25 est de 112.256.777.734 FCFA.

Les ressources du Budget 2022 serviront à financer quinze (15) programmes opérationnels pour un montant total de 77.414.028.898 FCA, le reste, soit 45.781.573.042 FCFA est réparti sous forme de (i) dotations à la Cour de justice, à la Cour des Comptes et au Comité interparlementaire, et de (ii) subventions aux Organes consultatifs tels que le Comité du Travail et du Dialogue social (CTDS), la Chambre consulaire régionale (CCR), le Comité des Collectivités territoriales (CCT).

CSI, DGPPE

UEMOA, dynamique de croissance retrouvée en 2021 et consolidation économique et financière à moyen terme...

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est félicité de la reprise économique enregistrée dans tous les Etats membres de l'Union en 2021, après le ralentissement observé en 2020, en rapport avec la reprise des activités au niveau de tous les secteurs de l'économie. Par pays, le taux de croissance en 2021 se présenterait comme suit : Bénin (+7,0%), Burkina Faso (7,1%), Côte d'Ivoire (6,5%), Guinée-Bissau (+6,3%), Mali (+5,2%), Niger (+5,5%), Sénégal (5,0%) et Togo (5,3%).

Toutefois, le Conseil a relevé la recrudescence des tensions inflationnistes observées dans la plupart des Etats membres. L'inflation est ressortie à 3,4% en 2021 contre 2,1% en 2020, en lien notamment avec l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Par pays, le taux d'inflation se situe : au Bénin (1,8%), au Burkina Faso (3,6%), en Côte d'Ivoire (3,8%), en Guinée-Bissau (3,1%), au Mali (3,5%), au Niger (4,2%), au Sénégal (2,2%) et au Togo (4,4%).

À cet effet, le Conseil a encouragé les Etats membres à poursuivre les efforts pour limiter les effets de la hausse des prix des produits alimentaires.

Le Conseil note que le déficit public et le taux d'endettement ont augmenté en liaison avec l'incidence des mesures budgétaires prises pour faire face à la pandémie, à la situation sécuritaire et aux dépenses liées à la relance économique. Le déficit budgétaire global se situe à 5,6% du PIB en 2021 comme en 2020. Par Etat membre, il est ressorti comme suit : Bénin (6,5%), Burkina Faso (5,1%), Côte d'Ivoire (5,6%), Guinée-Bissau (6,6%), Mali (5,6%), Niger (4,5%), Sénégal (6,3%) et Togo (6,0%).

Pour ce qui est du taux d'endettement de l'Union, il ressortirait en 2021 à 52,9% contre 50,1% en 2020.

Le Conseil salue les perspectives à moyen terme (2022-2026) de l'Union qui indiquent une consolidation de la situation économique et financière dans tous les Etats membres. Pour assurer la viabilité macroéconomique de l'Union et créer plus d'espace budgétaire en vue de la mise en œuvre efficace des plans de développement, le Conseil exhorte les Etats membres à poursuivre les efforts d'amélioration des recouvrements des recettes internes et de mobilisation des ressources concessionnelles.

Mme SARR, Oumy NDIAYE
CSI, DGPPE



Revue annuelle de l'UEMOA : le Sénégal gagne 2,2 points...



Le volet technique de la revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA s'est tenu au Sénégal du 08 au 10 novembre 2021. Les travaux qui se sont déroulés en plénière ont regroupé une équipe de la Commission de l'UEMOA et une délégation sénégalaise, sous la houlette du Ministère des Finances et du Budget. Ils ont permis de faire un examen approfondi de 116 réformes ainsi que de 9 programmes et projets.

Globalement, l'édition 2021 a montré un taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaires au Sénégal qui passe de 73,9% à 76,1%, soit une augmentation de 2,2 points. Ces performances ont été obtenues grâce aux résultats satisfaisants obtenus dans la mise en œuvre des réformes sectorielles dont les taux d'exécution sont passés de 73,7% en 2020 à 76,5% en 2021, soit une progression de 2,8 points. Dans le domaine de la gouvernance économique et de la convergence et celui du marché commun, les progrès ont été plus modestes mais positifs. Les taux de mise en œuvre sont passés de 82,8% et 65,2%, respectivement en 2020 à 84,7% et 67,1% en 2021 respectivement, soit une hausse de 1,9% pour chaque domaine

La revue a également concerné neuf (9) programmes et projets communautaires pour 42,2 milliards de FCFA de financement dans les domaines suivants :

l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, l'artisanat, l'énergie, l'industrie, le tourisme, les télécommunications et les TIC. Le taux moyen d'exécution physique de la mise en œuvre des programmes et projets s'est établi à 81%.

Au titre de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement, sept (7) programmes et projets ont été passés en revue avec un indice de performance de 79,3%, soit une baisse de 4,7% par rapport à 2020. Cette contre-performance résulte des effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 tels que les défaillances des entreprises, la réduction de la mobilité, l'inflation des prix et l'augmentation des délais d'importation.

Les deux (2) autres projets analysés ont enregistré un taux moyen d'avancement de 87,1%.

Cette revue technique devrait être suivie d'une revue politique à l'occasion de laquelle le mémorandum sera présenté au Président de la République ou au Chef du Gouvernement. Il convient de noter que la Revue annuelle a été instituée par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013, afin d'accélérer la mise en œuvre des réformes et l'exécution des politiques, programmes et projets communautaires.

Mlle Marième F. SEYE
CSI, DGPPE

Comité national de la Dette publique



Par Monsieur Babacar CISSE
Directeur de la Dette publique (DDP)

1. Monsieur le Directeur, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Inspecteur du Trésor, breveté de l'Ecole nationale d'Administration de Dakar, en 2000, et, également, titulaire d'une Maîtrise en Analyse et Politique économiques obtenue, en 1998, à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Après un bref séjour d'imprégnation à la Recette générale du Trésor, j'ai, véritablement, entamé ma carrière comme Fondé de Pouvoirs du Trésorier Payeur régional de Ziguinchor, en charge de la gestion du personnel, du recouvrement des impôts et taxes et de la gestion financière des collectivités locales, de janvier 2001 à décembre 2002.

En janvier 2003, j'ai été affecté à la Division des Etudes économiques, des Statistiques et de la Prévision. D'abord chargé de la collecte et du traitement de statistiques de finances publiques ainsi que du suivi et de la prévision de la trésorerie publique,

j'ai été, de juillet 2006 à juillet 2007, Chef du Bureau des Etudes et du Suivi des Programmes financiers.

Par la suite, de juillet 2007 à décembre 2011, j'ai été nommé Conseiller technique en Finances publiques successivement du Ministre délégué chargé du Budget, puis du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

J'assume actuellement les fonctions de Directeur de la Dette publique, dans lesquelles j'ai été nommé depuis le 29 décembre 2011, avec pour missions de définir et de coordonner la politique d'endettement et les interventions sur les marchés de capitaux, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie d'endettement et d'assurer la gestion administrative de la dette publique et des systèmes d'information y relatifs.

Dans le cadre de mes attributions, j'assume, notamment, le secrétariat permanent du Comité national de la Dette publique.

2. Dans quel contexte a été créé le Comité national de la Dette Publique (CNDP) ?

La nécessité d'une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, au sein de l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), a conduit à l'adoption du Règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. En son article 8, le Règlement fait obligation aux Etats membres de mettre en place une structure de coordination de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique avec les politiques budgétaire et monétaire.

Afin de s'y conformer, l'Etat du Sénégal a, par arrêté n°05889 du 07 juillet 2008, mis en place un Comité national de la Dette publique (CNDP) placé sous l'autorité du Ministre chargé des Finances.

Ce texte a été révisé par arrêté n° 011049 du 26 juin 2020 afin de renforcer le CNDP, aussi bien en

élargissant sa composition qu'en conférant un caractère décisionnel à ses avis et décisions.

3. Pouvez-vous nous présenter le CNDP, ses missions et son organisation ?

Sous l'autorité du Ministre en charge des Finances, en synergie avec celui chargé de la coopération, le CNDP a pour missions d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de la politique d'endettement public.

Le CNDP a trois organes :

- Le Comité de Coordination (CC/CNDP) qui est l'organe décisionnel du CNDP ;
- La Commission technique (CT/CNDP) qui assiste le Comité de Coordination dans l'accomplissement de sa mission. Elle documente et prépare les délibérations du Comité dans les domaines visés à l'article 6 du présent décret. Elle peut être également chargée de toute autre mission à la requête du Comité de Coordination ou de son Président ; et
- Le Secrétariat permanent (SP/CNDP) ;

4. Pouvez-vous décrire la fonction et le rôle du Secrétariat permanent ?

Assuré par la Direction de la Dette publique, le Secrétariat permanent (SP/CNDP) est l'organe exécutif du Comité national de la Dette publique. Il agit sous l'autorité de la Commission technique. À ce titre, il est notamment chargé :

- de préparer les dossiers à soumettre à la Commission technique et au Comité de Coordination, y compris la collecte et la diffusion de l'information nécessaire à leurs séances ;
- d'initier et de coordonner les travaux de préparation du document de la stratégie nationale d'endettement public (SDMT), de sa mise en œuvre, de sa mise à jour éventuelle et de son évaluation ;
- d'initier et de coordonner les travaux d'analyse de viabilité de la dette publique et de soutenabilité des finances publiques ;

- de rédiger les minutes des réunions du Comité de Coordination et celles de la Commission technique, d'en soumettre l'approbation aux instances concernées et de diffuser les minutes approuvées aux destinataires agréés par leurs instances ;
- de préparer les rapports trimestriels et le rapport annuel du CNDP ;
- d'élaborer le projet de manuel des procédures du CNDP et de le soumettre pour examen à la Commission technique et pour validation au Comité de Coordination ;
- de tenir le répertoire de tous les avis et décisions du CNDP ;
- de préparer le budget de fonctionnement du CNDP ;
- d'assurer le secrétariat des réunions du Comité de Coordination et de la Commission technique ;
- de mener toutes actions entrant dans le cadre du fonctionnement et du domaine de compétence du CNDP.

5. L'avènement de la pandémie de la COVID-19 a amené les Etats membres de l'Union à prendre d'importantes mesures de soutien aux économies. Ces mesures ont-elles impacté la dette nationale ?

De la pandémie de COVID-19 a amené l'Etat du Sénégal, à l'instar des pays lourdement touchés, à solliciter d'importants financements d'urgence afin de relever les défis posés par cette maladie.

Toutefois, ces financements, certes mobilisés pour l'essentiel sous forme de prêt, l'ont été auprès de partenaires stratégiques multilatéraux (FMI, Banque mondiale, BAD) et bilatéraux à des conditions très compétitives, ce qui, au total aura un impact marginal sur le service de la dette à court et moyen terme.

6. Pouvez-vous revenir en détails sur l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD), les objectifs dans le contexte de la COVID-19 et les résultats atteints ?

L'Initiative de Suspension du Service de la Dette est mise en œuvre par les créanciers bilatéraux officiels, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, pour répondre aux besoins de liquidités et atténuer les effets de la Covid-19 sur les pays en voie de développement.

L'ISSD aide les pays à consacrer des ressources, qui auraient dû servir à assurer une partie du service de la dette, à lutter contre la pandémie et à protéger la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes vulnérables.

Depuis son entrée en vigueur, le 1er mai 2020, cette initiative a permis d'alléger la dette de plus de 40 pays, pour un montant total d'environ 5 milliards de dollars.

Le Sénégal a confirmé son adhésion à l'ISSD la date du 10 juin 2020 avec, à ce jour, la participation effective (conventions signées) de la majeure partie des partenaires bilatéraux officiels présents dans le portefeuille de la dette.

Initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2020, la fin de la période de suspension, a été prolongée, d'abord jusqu'à juin 2021 et récemment jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Sénégal a affecté les ressources économisées, estimées à 29,5 milliards en 2020 et 39,5 milliards en fin septembre 2021, au financement des dépenses sanitaires, sociales et économiques pour lutter contre les effets de la pandémie et contribuer à la relance de son économie.

7. Quelles sont les principales difficultés auxquelles le Comité national de la Dette publique est confronté ?

La principale difficulté identifiée auparavant, celle de la léthargie du Comité de Coordination qui ne s'était jamais réunie de 2008 à 2020, a été surmontée avec l'avenant des nouveaux textes qui consacrent le CNDP. Désormais, le Comité de Coordination, au même titre que la Commission technique, se réunit régulièrement pour examiner, pour avis, les dossiers de financement.

L'autre difficulté à relever serait peut-être liée au fait que le Comité est récent et que tous les acteurs n'ont pas été suffisamment sensibilisés sur son fonctionnement et les règles et procédures à suivre.

8. Avez-vous des recommandations à faire pour améliorer le travail du CNDP ?

- assurer une plus large communication à l'endroit des acteurs qui sollicitent les financements ; et
- faire en sorte que les décisions du CNDP, en lieu et place d'un simple avis, soient plus contraignantes.



Reprise des économies de la CEDEAO en 2021...



Mme SARR, Oumy NDIAYE

Ingénieur Statisticien en charge de la Surveillance multilatérale, CSI, DGPPE

Dans un contexte de reprise de l'économie mondiale, le taux de croissance des économies de la région est estimé à 4,1% en 2021, après une contraction de 0,8% en 2020. Cette performance est tirée par la reprise des activités dans toutes les économies des Etats membres de la CEDEAO, se traduisant par des taux de croissance plus élevés, comparée à l'année 2020¹.

Par ailleurs, les pressions inflationnistes dans la région sont restées élevées, faisant grimper le taux moyen d'inflation à 12,7% contre 10,4% en 2020. Ceci est dû à la hausse des prix à la consommation dans tous les pays membres, en particulier au Nigeria (16,6%), au Ghana (10,6%) et en Guinée (11,6%). Les causes majeures d'inflation dans les pays membres de la CEDEAO sont relatives à la dépréciation de certaines

monnaies locales, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement des marchés domestiques et aux variations des prix des denrées alimentaires en lien avec la baisse de la production agricole. Dans la zone UEMOA, le taux d'inflation moyen sur la période a atteint 2,7%, tandis que les pays de la ZMAO ont enregistré un taux moyen de 15,1%.

Au titre des finances publiques, il est observé une détérioration du déficit budgétaire de la région, qui a atteint 6,2% en 2021 contre 5,2% en 2020, imputable principalement aux politiques budgétaires expansionnistes des Etats membres pour lutter contre les défis sanitaires liés à la COVID 19 et la mise en œuvre des plans de relance économique. Le taux d'endettement moyen de la région, après la forte hausse survenue en 2020 (34,3%), a légèrement baissé pour s'établir à 33,2% du PIB en 2021.

Les transactions des économies de la CEDEAO avec le reste du monde en 2021 se sont soldées par un déficit global moyen de la balance des paiements estimé à 0,4% du PIB contre 0,9% en 2020, en lien notamment avec l'amélioration de la balance des transactions courantes. Quant au déficit de la balance courante, les dernières estimations la situe à 3,5% du PIB en 2021 contre 4,2% du PIB, un an plus tôt.

S'agissant de l'évolution de la situation monétaire au sein de la CEDEAO, les Banques Centrales ont maintenu leurs politiques monétaires accommodantes en vue d'accompagner les Etats membres dans la lutte contre la COVID-19 et la relance des économies.

Performances en matière de convergence

Les performances de convergence macroéconomique en 2021 se sont améliorées par rapport à 2020, plus de la moitié des pays, soit neuf (9) Etats ont respecté trois (3) critères de premier rang chacun. Toutefois, aucun

¹ En particulier en Côte d'Ivoire (6,5%), au Ghana (5,3%), au Sénégal (5,0%) et au Nigeria (3,2%). La zone UEMOA, en

moyenne, enregistrerait un taux de croissance de 6,1% en 2021 tandis que la croissance dans la ZMAO est estimée à 3,1%.

État membre n'a rempli tous les critères de convergence de premier rang en 2021. Toutefois,

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomiques entre les États membres de la CEDEAO à partir de 2022, les États membres ont été exhortés à prendre des mesures idoines afin de se conformer aux dispositions de ce Pacte de convergence à travers :

- la mise en œuvre de politiques et de mesures favorisant le respect des critères de convergence macroéconomique ;
- la préparation et la transmission des programmes pluriannuels de convergence macroéconomique à la Commission de la CEDEAO.



Célébration de la deuxième édition du mois du consommer local au sein de l'UEMOA sous le thème « Promotion du consommer local, une contribution à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf ».



Par Mme Aisse KABO née SIDIKOU

Représentante-résidente de la Commission de l'UEMOA à Dakar

Le Sénégal célèbre le mois du consommer local du 27 décembre au 7 janvier 2021.

La crise économique de 2020, conséquence de la pandémie de Covid-19, est venue affaiblir quelques fondamentaux de l'économie de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

Ces Etats évoluent dans des systèmes économiques fragiles du fait d'une trajectoire de croissance certes prometteuse, mais qui tarde à être inclusive et distributive.

Pour renverser la tendance, des initiatives nationales se sont multipliées afin de créer une synergie d'ensemble permettant d'envisager un taux de croissance de 5,7% en 2021 dans l'espace communautaire, avec l'espoir d'un commerce intra-

communautaire prospère et d'une autosuffisance alimentaire et sanitaire.

Au titre de ces initiatives, le concept du « consommer local » fédère toutes les dynamiques endogènes d'un développement durable, gage d'une véritable émergence socioéconomique, basée sur la transformation structurelle des économies de l'Union, l'industrialisation, l'innovation et la capitalisation des chaînes de valeurs, l'amélioration de la compétitivité générale des économies de l'Union, la résilience opérationnelle des entreprises communautaires, la formation métier des acteurs et le développement de l'entrepreneuriat.

Au Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL a souligné l'urgence de faire du consommer sénégalais non plus un effet de mode, mais l'affirmation d'une véritable culture de souveraineté économique, portée par une croissance auto entretenue forte.

C'est tout le sens à donner à la décision prise par les Ministres du Commerce de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de consacrer à partir de 2020, le mois d'octobre, « mois du consommer local au sein de l'UEMOA ». Cette décision imprime la volonté des pères fondateurs 27 ans plus tôt, de créer un marché commun, prospère, ouvert et concurrentiel en Afrique de l'ouest.

La structuration des économies dont la croissance est portée à 55% par le secteur tertiaire, amène à se poser l'épineuse question de savoir si l'avènement récent de la ZLECAf est révélateur d'une opportunité ou d'un risque pour l'Union. C'est pourquoi la seconde édition du consommer local au sein de l'UEMOA, ambitieuse, à travers le thème : « *Promotion du consommer local, une contribution à la mise en œuvre*

réussie de la ZLECAf », de relever le défi de la compétitivité des entreprises de l'Union, ainsi que celui de la faiblesse du commerce intracommunautaire (- de 15%) et des échanges avec l'extérieur.

I. LA PRODUCTION LOCALE

Qui dit consommer local, dit produire local, un concept à multiples facettes dont la finalité est la compétitivité des entreprises de l'Union, fondée sur :

- **le principe des avantages comparatifs**
- **le principe de l'origine communautaire**
- **la modernisation et l'efficacité d'un secteur agricole** pourvoyeur d'intrants de qualité à grande échelle et à moindre coût ;
- **la gestion des chaînes de valeur** par la transformation et l'industrialisation, grâce à une—main d'œuvre qualifiée, une énergie suffisante et accessible, des équipements et infrastructures industriels rentables et des technologies innovantes ;
- **l'amélioration de « l'industrie des affaires »** ;
- **la création de pôles industriels** à géométrie variable aptes à absorber les intrants ;
- **une concurrence** loyale et transparente ;
- **un accès aux financements innovants** ;
- **un environnement juridique et financier** propices aux affaires, à l'innovation, au dialogue Secteur privé, Etat, société civile, collectivités territoriales.

II. LE CONSOMMER LOCAL

L'économiste et philosophe Alfred Sauvy disait « *le but de l'économie n'est pas le travail, mais la consommation* ».

Appliqué à l'espace UEMOA, il s'agit, à l'image de la stratégie « Feed Africa » de la Banque Africaine de Développement, de nourrir l'Union, en déployant des technologies visant à augmenter la production agricole afin de satisfaire la demande et de promouvoir la compétitivité des entreprises à travers le label « made in UEMOA ». Cela passe inévitablement par :

- **la disponibilité des produits**, conforme aux normes d'accréditation, à temps, en quantité et en qualité ;

- **la disponibilité** des infrastructures et des règles de facilitation des échanges ;
- **un recours accru** aux acteurs de changements culturels (traditionnels et émergents) ... pour stimuler davantage le consommateur local et **générer un changement de paradigme et de comportement** notamment dans les secteurs de l'alimentation, du textile, et des médicaments, objets d'une consommation de masse, confrontés à une rude concurrence des produits importés.

III. LE CONSOMMER COMMUNAUTAIRE

Pour l'UEMOA, le consommer local s'entend consommer communautaire et vise à redéfinir les concepts clés de production, de consommation et de commercialisation pour les huit Etats membres.

L'objectif est de stimuler la mise sur le marché sous-régional, d'une large gamme de produits de qualité, à forte valeur ajoutée locale, et de susciter des échanges entre les différents pays, les changements dans les habitudes de consommation des populations, la promotion de la transformation, l'augmentation des parts de marché des produits locaux et l'amélioration de leur image entre autres.

Depuis la première édition du mois du consommer local, organisée en octobre 2020, la Commission de l'UEMOA en collaboration avec la Chambre Consulaire Régionale, accompagne les Etats dans la réalisation de cette importante initiative.

La seconde édition a été lancée le 20 octobre 2021 au siège des Organes de l'UEMOA, sous la présidence du Président Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA, qui a affirmé que « *le consommer local, plus qu'un concept, est un mode de vie qu'il faudra adopter afin de créer les conditions favorables à l'initiative privée et l'accroissement de l'entrepreneuriat des jeunes qui sont de véritables leviers de créations de richesses et de lutte contre le chômage.* »

Cette cérémonie de lancement a été une réelle manifestation des diversités artistiques, industrielles et

culinaires des huit (8) Etats membres l'Union. Elle a été suivie d'une cérémonie du mois du consommateur local dans chacun des pays de l'UEMOA.

C'est une opportunité pour l'UEMOA, partenaire clé dans la mise en œuvre de la ZLECAf, d'accompagner les Etats membres dans l'identification des produits et circuits à potentiel compétitif afin de tirer pleinement profit de l'accord continental. Fortement tributaire de l'extérieur, l'Union s'inscrit désormais dans une dynamique d'exploitation optimale et responsable de ses ressources internes afin d'asseoir un modèle de développement innovant, fondé sur ses clés de succès.

Aussi y a-t-il lieu d'étendre l'initiative des Ministres du Commerce aux autres Centres économiques régionaux africains et aux autres secteurs clés de la vie socioéconomique afin de prendre un fort avantage sur les potentialités dont regorge l'Union à travers notamment la consommation locale des biens d'équipements, des contenus culturels et éducatifs, des services et expertises diverses, lesquels s'avèrent tous largement extravertis.

Le Sénégal a organisé sa deuxième édition du mois du consommateur local du 23 décembre 2021 au 07 janvier 2022 à Dakar.

La cérémonie d'ouverture officielle s'est déroulée le mardi 28 décembre 2021 au Centre International du

Commerce Extérieur du Sénégal (CICES), sous la présidence du Ministre du Commerce et des PME, Mme ASSOME Aminata DIATTA, en présence du Représentant résident de la Commission de l'UEMOA au Sénégal, Mme Aissa KABO SIDIKOU.

Selon Madame le Ministre : « *en consommant ce que nous produisons, nous encourageons l'initiative privée locale, l'esprit d'entreprendre de la jeunesse et des femmes, nous encourageons aussi la production et l'industrialisation locale, la création d'emplois ainsi que le développement des terroirs* ».

Pour rappel, une large campagne a été organisée tout au long de l'année par la Direction des Petites et Moyennes Entreprises, dans les 14 régions du Sénégal, afin de mobiliser les agriculteurs, les promoteurs et les populations autour du concept du consommateur local.

L'accès des entrepreneurs locaux aux marchés privés et publics reste un défi majeur à la lumière de la relative faiblesse des capacités de réponse adéquate des dites entreprises locales. Autant de questionnements et de préoccupations qui seront prises en compte dans l'accompagnement des entreprises locales au cours de l'année, afin de capitaliser les acquis des deux éditions du mois du consommateur local et de préparer les entreprises locales à la conquête du marché africain, dans la dynamique d'une participation gagnante à la ZLECAF.

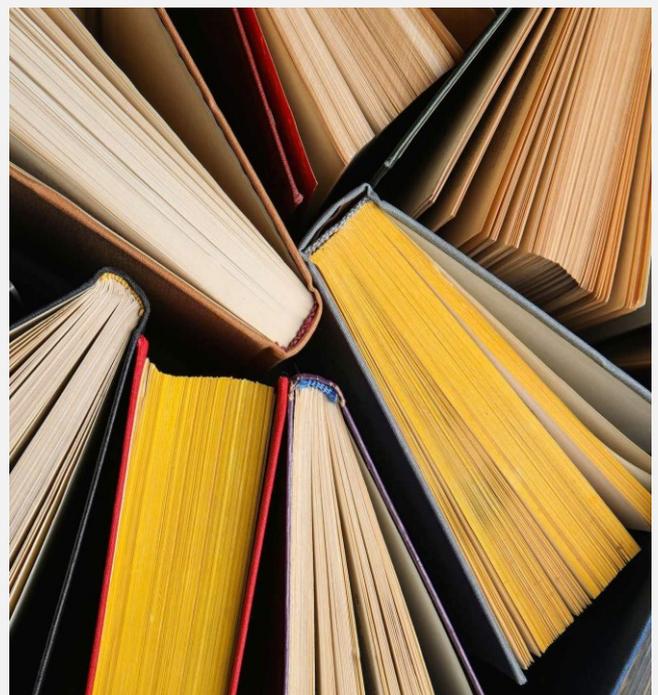


La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Abuja (Nigéria) le 12 décembre 2021, a adopté les Actes additionnels suivants :

- **L'Acte Additionnel relatif au transit communautaire de la CEDEAO**, en remplacement de la Convention sur le Transit Inter-États des marchandises (TRIE) de 1982. Il est conforme au code des douanes, adopté en 2017, obligeant à une informatisation complète des procédures douanières notamment celles liées au transit des marchandises. Il donne une base juridique communautaire au système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) qui est la plateforme technique retenue pour les échanges d'information entre les administrations douanières.
- **L'Acte Additionnel sur la modification de l'Acte Additionnel A/SA.2/12/08 portant création, pouvoirs et fonctionnement de l'Agence régionale de la Régulation de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)**. Il qui vise à clarifier, simplifier et assurer le fonctionnement effectif de l'ARCC.
- **L'Acte Additionnel fixant les conditions et modalités d'application et de gestion du Prélèvement Communautaire** : il abroge et remplace le protocole AP1/7/96. L'Acte additionnel vise à corriger les insuffisances relevées lors de son application tout en prenant en compte les changements intervenus dans l'environnement institutionnel de la CEDEAO et dans l'environnement économique international.

La Conférence a également adopté les documents de politiques ci-dessous :

- ✓ *Plan directeur pour le Développement des Infrastructures régionales*
- ✓ *Cadre stratégique complet pour le développement durable des pêches et de l'aquaculture dans les États membres de la CEDEAO ;*
- ✓ *La Politique régionale harmonisée de sécurité routière, son Plan d'action ainsi qu'une Charte régionale de sécurité routière ;*
- ✓ *La Stratégie régionale de la CEDEAO pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle et basée sur le genre ;*
- ✓ *La Politique de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement.*



Le Conseil des Ministres de la CEDEAO a adopté les règlements suivants :

- **Règlement relatif aux modalités de fonctionnement du mécanisme communautaire de garantie de transit de la CEDEAO.** Ce règlement est une réponse à l'absence d'un système de garantie efficace sur les marchandises en transit, principale préoccupation des administrations douanières. Il fixe le cadre pour l'exercice du métier de garant dans la région et permet ainsi d'avoir un mécanisme de garantie régional ;
- **Règlement relatif aux procédures de reconnaissance et de certification de l'origine des produits en provenance des Etats membres de la CEDEAO :** il précise les modalités et les procédures de certification et de reconnaissance de l'origine communautaire. Il introduit de nouveaux moyens plus simples de preuves de l'origine communautaire et des modalités d'utilisation de celle-ci ;
- **Règlement relatif à la détermination des éléments du prix départ usine et de la valeur des matières non originaires :** ce règlement introduit une nouvelle façon plus simple de calculer la valeur ajoutée comme critère de preuve de l'origine communautaire d'un produit dans la CEDEAO. Il fixe également un seuil maximal de valeur Fob des matières non originaires qui pourraient être incorporées dans la fabrication d'un produit afin de lui conférer l'origine communautaire ;
- **Règlement relatif aux modalités complémentaires d'application et de gestion des décisions relatives à la mise en œuvre de la réglementation douanière communautaire.** Il fournit un cadre communautaire permettant aux États membres de se conformer aux exigences de l'article 3 de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges sur les décisions anticipées. Les décisions anticipées sont une mesure de facilitation des échanges internationalement reconnue et dont l'application garantira la prévisibilité et la flexibilité des opérations de dédouanement dans les Etats membres de la CEDEAO ;
- **Règlement relatif à la détermination du régime communautaire des franchises douanières dans la région de la CEDEAO.** Il prévoit des circonstances bien définies dans lesquelles des conditions particulières d'importation n'exigent pas l'application des mesures de politique fiscale et commerciale prévues dans le TEC de la CEDEAO ;
- **Règlement modifiant le règlement C/REG.18/12/16 du 18 décembre 2016 définissant la liste des catégories de marchandises figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique de la CEDEAO et l'adoption des amendements apportés à l'ancienne nomenclature (celle de 2015).** Ce règlement vise à migrer le TEC de la CEDEAO vers la dernière version du Système Harmonisé (dénommée SH2022) qui entre en vigueur le 1er janvier 2022 ;
- **Règlement portant attribution et composition du Conseil de l'ARCC :** ce Conseil est chargé de prendre les décisions sur les enquêtes et investigations conduites par la Direction exécutive ;
- **Règlement définissant les procédures de l'ARCC :** il définit les modalités d'intervention de l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre des règles communes de concurrence ;
- **Règlement adoptant les règles de procédures en matières de fusions et acquisitions :** ce texte définit les conditions, les règles et les procédures pour les fusions et acquisitions d'entreprises ;
- **Règlement portant adoption des règles de clémence et d'immunité :** ce règlement définit les conditions, les règles et les procédures de clémence et d'immunité, dans le cadre desquelles un abandon des poursuites ou une réduction de la sanction/pénalité applicable pourrait être accordé.

Mlle Marième F. SEYE
CSI, DGPPE

Le « nététou », une épice ouest-africaine aux multiples vertus...



La gastronomie ouest-africaine se distingue par la particularité de certaines épices poussant uniquement dans la région. Parmi celles-ci, il y'a le « nététou » plus connu sous le terme guinéen « soumbara », « dawadawa » nigérian, « Afinti » béninois.

Le « soumbara » encore qualifié de « moutarde traditionnelle » provient de la transformation des graines de gousses de néré ou « *Parkia biglobosa* », une légumineuse arbustive d'une douzaine de mètres de haut, au tronc robuste. La pulpe blanchâtre, farineuse et comestible des gousses de Néré renferment des graines noires, qui après cuisson et fermentation deviennent un aromate (en boule, en poudre ou en cube) au goût, et au fumet relativement forts.



Présent sur les marchés ouest-africains, le « soumbara » est presque indispensable à l'assaisonnement d'un grand nombre de mets africains. Produit bio et énergétique, le « nététou » en poudre est un excellent substitut des cubes alimentaires industriels, permettant ainsi de réduire la quantité de sel ingérée tout en apportant une quantité non négligeable de protéines et de minéraux. En effet, le « nététou » est riche en protéines, en acide gras, en Oméga 6, en Calcium, en Fer et en Phosphore. Sa teneur en iode permet aussi de lutter contre le goitre.



Le « néré » renferme aussi de nombreuses vertus médicinales. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 100g de « soumbala » apportent 432 calories à l'organisme. Ses fruits sont efficaces contre la constipation, les feuilles et écorces préviennent la carie dentaire. Source considérable d'énergie, le « nététou » permet également de lutter contre la fatigue, renforce les défenses immunitaires et prévient l'anémie.

Mlle Marième F. SEYE
CSI, DGPPE



ALLEZ LES LIONS DE LA TÉRANGA!



CAN - CAMEROUN 2022

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration